



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/64  
14 avril 2016

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-seizième réunion  
Montréal, 9 – 13 mai 2016

**PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL  
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
À LA VINGT-HUITIÈME RÉUNION DES PARTIES**

**Introduction**

1. Le présent rapport porte sur les activités du Comité exécutif depuis la vingt-septième réunion des Parties<sup>1</sup>. Il comprend trois parties : les questions d'orientation; les projets, leur mise en œuvre et leur suivi; et la planification des activités et les questions administratives et financières. Au cours de la période visée par le rapport, les 75<sup>e</sup> et 76<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif se sont tenues à Montréal, du 16 au 20 novembre 2015 et du 9 au 13 mai 2016, respectivement. Les rapports<sup>2</sup> de ces réunions sont publiés sur le site Web du Fonds multilatéral ([www.multilateral.fund.org](http://www.multilateral.fund.org)).

**Participation**

2. Les représentants<sup>3</sup> de l'Australie, de la Belgique, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Italie, du Japon et de la Suède, représentant les pays non visés au paragraphe 1 de l'article 5 (pays non visés à l'article 5), et du Bahreïn, du Brésil, des Comores, de l'Égypte, de Grenade, de l'Inde et de la République unie de Tanzanie, représentant les pays visés au paragraphe 1 de l'article 5 (pays visés à l'article 5), ont participé à la 75<sup>e</sup> réunion. La présidence a été assurée par M. John Thompson (États-Unis d'Amérique) et la vice-présidence par M. Leslie Smith (Grenade).

3. [Les représentants<sup>4</sup> de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et du Japon, représentant les pays non visés à l'article 5, et de l'Argentine, du Cameroun, de la Chine, de l'Égypte, de l'Inde, de la Jordanie et du Mexique, représentant les pays visés à l'article 5, ont participé à la 76<sup>e</sup> réunion. La présidence a été assurée par M. Agustin Sanchez (Mexique) et la vice-présidence par M. Paul Krajnik (Autriche).]

<sup>1</sup> En vertu de son mandat (UNEP/OzL.Pro/9/12, annexe V), le Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal est tenu de remettre chaque année un rapport à la Réunion des Parties.

<sup>2</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/85 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/[à compléter]

<sup>3</sup> Conformément à la décision XXVI/19

<sup>4</sup> [Conformément à la décision XXVII/13]

4. Des représentants des agences d'exécution, notamment du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en qualité d'agence d'exécution et de Trésorier du Fonds multilatéral, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et de la Banque mondiale, ainsi que des représentants du Secrétariat de l'ozone et des observateurs, ont également participé aux 75<sup>e</sup> et [76<sup>e</sup>] réunions.

## I. QUESTIONS D'ORIENTATION

5. La préparation et la mise en œuvre des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et d'un plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) ont continué d'être au cœur des débats des 75<sup>e</sup> et [76<sup>e</sup>] réunions. Les PGEH et PGEPH approuvés à ce jour sont répertoriés à l'annexe I du présent rapport [*annexe en cours de préparation*] et seule la phase I de trois PGEH<sup>5</sup> de pays visés à l'article 5 n'a toujours pas été adoptée.

### i) Incertitude quant aux coûts différentiels d'exploitation dans le secteur des mousses

6. Lors de l'examen de plusieurs phases II des PGEH, il n'a pas été possible pour le Secrétariat de déterminer les coûts différentiels d'exploitation associés aux formulations réduites en HFO dans le secteur des mousses, car des modifications mineures des hypothèses utilisées dans le calcul de ces coûts pourraient avoir un effet majeur sur les coûts totaux. À la suite des discussions menées en séance plénière et dans le cadre d'un groupe informel, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat d'élaborer un document, pour examen à sa 76<sup>e</sup> réunion, sur le calcul des coûts différentiels d'investissement et d'exploitation pour les solutions de remplacement dans le secteur des mousses, en vue d'assurer la transparence et la cohérence d'une comparaison de la qualité des mousses fabriquées selon différentes applications et la transparence des sources de renseignements, en tenant compte des prix dans les différentes régions et de la taille des entreprises (décision 75/28). [*À compléter*]

### ii) Coûts différentiels de la reconversion des chaînes de production des échangeurs thermiques

7. À sa 75<sup>e</sup> réunion, après avoir reçu le rapport du groupe informel constitué pour examiner, entre autres, l'évaluation des coûts différentiels de la reconversion des chaînes de production des échangeurs thermiques dans le cadre de la phase II du PGEH d'un pays, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de mener des travaux supplémentaires sur les coûts différentiels de la reconversion des chaînes de production des échangeurs thermiques dans les entreprises reconvertissant leurs activités à une technologie à base de R-290, et d'en rendre compte au Comité exécutif à sa 76<sup>e</sup> réunion (décision 75/43 f)). [*À compléter*]

### iii) Projets de démonstration des technologies à faible potentiel de réchauffement global (PRG) et études de faisabilité sur le refroidissement urbain

8. À sa 75<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a examiné 11 projets de démonstration et deux études de faisabilité sur le refroidissement urbain. Bien que le financement demandé ait été inférieur à l'enveloppe totale de 10 millions \$US du financement prévu par la décision 72/40, huit projets supplémentaires devraient être examinés à la 76<sup>e</sup> réunion. Il s'ensuit que le financement total déjà approuvé, sollicité durant la réunion ou devant être sollicité à l'avenir (y compris les sommes pour la préparation et les coûts d'appui d'agence) dépassait la somme réservée aux projets de démonstration. À la suite des discussions menées en séance plénière et dans le cadre d'un groupe de contact, le Comité exécutif est convenu de financer les deux études de faisabilité ainsi que deux projets de démonstration des technologies à faible PRG (voir partie II «Activités ne portant pas sur des investissements» et «Projets de démonstration» ci-dessous). Le Comité a également autorisé la nouvelle soumission, à la 76<sup>e</sup> réunion, de cinq propositions de projets de démonstration dans le secteur des mousses et de trois propositions de projets de

<sup>5</sup> Ces pays sont la Mauritanie, le Soudan du Sud et la République arabe syrienne.

démonstration pour le secteur de la fabrication des équipements de réfrigération et de climatisation, présentées à la 75<sup>e</sup> réunion. [À compléter]

**iv) Modèle de projet d'accord pour la phase II des PGEH**

9. À la suite des discussions sur le modèle de projet d'accord pour la phase II des PGEH<sup>6</sup>, notamment sur les clauses liées à la clôture des comptes de la phase I, la clause de pénalité, l'examen de solutions de remplacement déjà utilisées dans plusieurs accords de phase I, et l'examen de technologies de nature différente, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de présenter à nouveau le modèle de projet d'accord pour la phase II des PGEH à la 76<sup>e</sup> réunion aux fins d'examen, en tenant compte des débats de la 75<sup>e</sup> réunion et des commentaires des membres du Comité exécutif reçus d'ici le 31 décembre 2015 (décision 75/66). [À compléter]

**v) Mise au point de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral (MCII)**

10. Le Comité exécutif a pris note d'un rapport sur la mise au point du MCII<sup>7</sup> tenant compte des observations reçues à sa 73<sup>e</sup> réunion, de la réponse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et des observations de la Banque mondiale dans le cadre de ses travaux avec d'autres banques multilatérales de développement pour harmoniser la comptabilisation des gaz à effet de serre à travers leurs portefeuilles d'investissement et de ses travaux sur la réforme des subventions énergétiques. Le Secrétariat continuera de calculer les conséquences sur le climat des projets d'investissement dans le secteur de la fabrication d'appareils de réfrigération et de climatisation résidentielle en appliquant le modèle MCII et pour les projets d'investissement dans tous les autres secteurs de fabrication, par l'application des méthodologies décrites au paragraphe 14 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/54 (décision 75/68).

**vi) Format de préparation des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO et de présentation des données obtenues**

11. À sa 75<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a examiné le format des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO. Des préoccupations ont été exprimées concernant les difficultés susceptibles d'entraver la compilation de certaines données spécifiées dans le tableau, ainsi que l'échéancier et la viabilité de l'exercice. Après avoir pris connaissance du rapport du groupe informel constitué pour examiner la question et les suggestions formulées pour améliorer le contenu et la structure du format, le Comité exécutif a pris note du document sur le format des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO<sup>8</sup>, étant entendu que les informations contenues dans la Partie I (Préparation des enquêtes) et dans l'Annexe I (Utilisations des solutions de remplacement, par secteur) du document seraient fournies à titre indicatif seulement. Les enquêtes seraient menées sur une base volontaire, les informations seraient recueillies lorsqu'elles sont disponibles et les résultats seraient fournis uniquement à des fins d'information. Des enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO seraient effectuées par les pays visés à l'article 5 qui ont reçu un financement du Fonds multilatéral pour couvrir les années 2012-2015, avec l'assistance de l'agence bilatérale ou d'exécution pertinente et en utilisant la méthodologie et l'approche convenues entre le pays et l'agence. Les résultats de toute enquête seraient toutefois présentés selon la Partie II (Présentation des résultats des enquêtes) et l'Annexe II (Tableaux analytiques des données par secteur) du document (décision 75/67).

<sup>6</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/76

<sup>7</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/78

<sup>8</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/77/Rev.1

**vii) Sous-groupe sur le secteur de la production**

12. Le Sous-groupe sur le secteur de la production s'est réuni en marge de la 75<sup>e</sup> réunion et a poursuivi ses débats sur plusieurs questions. Le Comité exécutif a pris note, en se fondant sur le rapport du Sous-groupe<sup>9</sup>, du rapport de vérification du secteur de la production des HCFC de la Chine et a approuvé une tranche pour le PGEPH de ce pays avec plusieurs conditions (décisions 75/73 et 75/74). Le Sous-groupe a également examiné l'audit technique du secteur de la production de HCFC au Mexique, sans toutefois parvenir à un accord. Le projet de lignes directrices pour le secteur de la production de HCFC serait examiné par le Sous-groupe en marge de la 76<sup>e</sup> réunion. [À compléter]

**viii) Principales procédures de fonctionnement du Comité exécutif**

13. À sa 75<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a pris note de l'analyse de ses principales procédures de fonctionnement<sup>10</sup>, y compris les rôles du Secrétariat et des agences d'exécution concernant l'offre de conseils au Comité exécutif, et s'il y a lieu, aux pays bénéficiaires. Plusieurs préoccupations ont été exprimées, notamment la responsabilité des agences d'exécution, la possibilité que les pays s'expriment pour clarifier la situation concernant leurs propres projets, et l'examen du scénario actuel prévoyant la tenue de deux réunions par an. Ces questions devraient être prises en compte dans un document qui sera préparé pour la 76<sup>e</sup> réunion conformément à la décision 73/70 h). [À compléter]

**II. LES PROJETS, LEUR MISE EN ŒUVRE ET LEUR SUIVI****i) Réalisations du Fonds depuis sa création**

14. Depuis 1991, [à compléter] projets et activités ont été approuvés (projets annulés et transférés non compris). Une quantité de [à compléter] tonnes PAO, sur les [à compléter] tonnes PAO qui seront éliminées lorsque tous les projets auront été mis en œuvre a déjà été éliminée (consommation et production). La répartition géographique et sectorielle de l'élimination réalisée grâce aux projets et activités approuvés et les sommes approuvées depuis la création du Fonds sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

	Nombre de projets	Consommation tonnes PAO approuvées*	Consommation tonnes PAO éliminées*	Production tonnes PAO approuvées*	Production tonnes PAO éliminées*	Sommes approuvées* (\$US)
<b>Région</b>						
Afrique	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Asie et Pacifique	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Europe	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Amérique latine et Caraïbes	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Monde	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
<b>Secteur</b>						
Aérosols	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Destruction	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Lutte contre les incendies	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Mousses	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Fumigènes	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Halons	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Opérations multisectorielles	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Autres	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]

<sup>9</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/84

<sup>10</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/83

Agents de transformation	[à compléter]					
Plans d'élimination	[à compléter]					
Production	[à compléter]					
Réfrigération	[à compléter]					
Divers	[à compléter]					
Solvants	[à compléter]					
Stérilisants	[à compléter]					
<b>Total</b>	[à compléter]					

\* Ne comprend pas les projets annulés et transférés, mais comprend les coûts d'appui, s'il y a lieu.

15. Le Comité exécutif a approuvé la somme totale de [à compléter] \$US depuis 1991, afin de réaliser l'élimination des SAO. Cette somme comprend [à compléter] \$US pour les coûts d'appui d'agence (projets annulés et transférés non compris). De cette somme totale approuvée, les montants alloués aux agences bilatérales et d'exécution, et décaissés par celles-ci, figurent dans le tableau ci-après.

Agence	Sommes approuvées*	Coûts d'appui d'agence* (\$US)	Sommes décaissées** (\$US)
Bilatérales	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
PNUD	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
PNUE	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
ONUDI	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Banque	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
<b>Total</b>	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]

\* Au..... (projets annulés et transférés non compris)

\*\* Au..... (projets annulés et transférés non compris)

## ii) Projets et activités approuvés pendant la période visée par le rapport

16. Le Comité exécutif a approuvé [à compléter] autres projets et activités au cours de la période visée par le rapport, afin d'éliminer [à compléter] tonnes PAO dans la production et la consommation de substances réglementées. Une somme totale de [à compléter] \$US a été approuvée pour la mise en œuvre de ces projets et activités, y compris [à compléter] \$US pour les coûts d'appui d'agence. Ces sommes sont réparties comme suit.

Agence	Sommes approuvées	Coûts d'appui d'agence (\$US)	Total (\$US)
Bilatérales	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
PNUD	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
PNUE	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
ONUDI	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
Banque mondiale	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
<b>Total</b>	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]

### Projets d'investissement

17. Le Comité exécutif a affecté [à compléter] \$US de la somme totale allouée pendant la période visée par ce rapport, dont [à compléter] \$US pour les coûts d'appui d'agence, à la mise en œuvre de projets d'investissement visant à éliminer une quantité estimée de [à compléter] tonnes PAO dans la consommation et la production de SAO.

### *PGEH et PGEPH*

18. Au cours de la période visée par ce rapport, le Comité exécutif a approuvé des tranches de la phase I de PGEH pour [à compléter] pays et la quatrième tranche de la phase I du PGEPH pour un pays (voir partie I «Sous-groupe sur le secteur de la production» ci-dessus). [à compléter]

19. Les engagements de principe concernant les phases I et II des PGEH approuvées au cours de la période visée par le rapport ont totalisé [à compléter]. La somme de [à compléter] \$US, dont [à compléter] \$US de coûts d'appui d'agence, a été approuvée pour les premières tranches de ces accords.

### *Projets de démonstration*

20. Pendant la période considérée, le Comité exécutif a approuvé un financement à hauteur de [à compléter] \$US, dont [à compléter] \$US de coûts d'appui d'agence pour [à compléter] projets pour démontrer les technologies à faible PRG dans les secteurs [des mousses, de la fabrication des équipements de réfrigération et de climatisation et de l'entretien des équipements de réfrigération].

### Activités ne portant pas sur des investissements

21. Au cours de la période considérée, le Comité exécutif a approuvé les amendements aux programmes de travail de 2015 [et 2016] du PNUD<sup>11</sup>, du PNUE<sup>12</sup>, de l'ONUDI<sup>13</sup> et de la Banque mondiale<sup>14</sup> (décisions 75/29 et 75/32 à 75/37 et décision 76/ [à compléter]). Ces amendements couvraient : le renouvellement des projets de renforcement institutionnel; la préparation de la phase II des PGEH et des activités d'investissement connexes et de la phase II d'un PGEPH; les études de faisabilité sur le refroidissement urbain; et les enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO.

### **iii) Suivi et évaluation**

22. À sa 75<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a pris note du rapport global d'achèvement des projets 2015<sup>15</sup>, a prié instamment les agences bilatérales et d'exécution de soumettre leurs rapports d'achèvement de projet à la 76<sup>e</sup> réunion et a invité tous les participants à la préparation et à la mise en œuvre des accords pluriannuels et des projets individuels à tenir compte des leçons tirées des rapports d'achèvement de projet lors de la préparation et de la mise en œuvre de projets futurs (décision 75/5). La même décision a approuvé le format du rapport d'achèvement d'un projet des PGEH et a demandé à l'Administrateur principal, Suivi et évaluation, de développer davantage l'application pilote pour la recherche et l'extraction d'informations sur les leçons tirées des rapports d'achèvement de projets, afin de couvrir tous les rapports d'achèvement de projets, et de faire rapport à la 76<sup>e</sup> réunion. [À compléter]

23. Le Comité exécutif a examiné le rapport sur la base de données des accords pluriannuels préparé en application de la décision 74/6<sup>16</sup> qui suggérait des modifications afin de permettre la collecte des données les plus utiles. Prenant note de ce rapport, le Comité exécutif a demandé à l'Administrateur principal, Suivi et évaluation, et au Secrétariat de travailler étroitement avec les agences bilatérales et d'exécution à la mise en œuvre de la décision 74/6, et de présenter un rapport à sa 76<sup>e</sup> réunion (décision 75/6). [À compléter]

---

<sup>11</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/29 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/[à compléter]

<sup>12</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/30 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/[à compléter]

<sup>13</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/31 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/[à compléter]

<sup>14</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/32 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/[à compléter]

<sup>15</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/7

<sup>16</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/8

24. Le Comité exécutif a également pris note de deux études théoriques, à savoir une sur l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la fabrication des réfrigérateurs et des climatiseurs<sup>17</sup> (décision 75/7) et une autre sur l'évaluation des projets de démonstration pilote sur l'élimination définitive et la destruction des SAO<sup>18</sup> (décision 75/8). Le Comité a invité les agences bilatérales et d'exécution à tenir compte, le cas échéant, des résultats et des recommandations de ces deux études théoriques. Le Secrétariat a été prié de publier sur le site du Fonds les résultats des projets de démonstration mis en œuvre à ce jour, ainsi que les principales leçons tirées des projets pertinents déjà achevés.

25. Le Sous-comité a examiné le projet de programme de travail de surveillance et d'évaluation pour l'année 2016. La question du budget et de l'évaluation finale des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la production des équipements de réfrigération et de climatisation a été abordée. Après avoir pris connaissance du rapport du groupe informel constitué pour examiner la question, le Comité exécutif a approuvé le programme de travail de surveillance et d'évaluation pour l'année 2016<sup>19</sup> ainsi que le budget correspondant de 177 226 \$US, ainsi que le mandat approuvé pour la phase II de l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la production des équipements de réfrigération et de climatisation (décision 75/9).

#### **iv) Rapports périodiques au 31 décembre 2014**

26. À sa 75<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a pris note du rapport périodique global du Fonds multilatéral au 31 décembre 2014<sup>20</sup> et a prolongé les dates d'achèvement approuvées de trois projets. Le Secrétariat a été prié de préparer un document pour la 76<sup>e</sup> réunion afin d'informer le Comité exécutif sur les questions liées à l'enregistrement des décaissements pour des activités associées aux tranches d'un accord pluriannuel et sur les dates d'achèvement prévues des tranches (décision 75/10). Le Comité a également pris acte des rapports périodiques des agences bilatérales et d'exécution<sup>21</sup>, modifié les dates d'achèvement de neuf projets (décisions 75/11 à 75/15) et demandé aux agences bilatérales et d'exécution de présenter à la 76<sup>e</sup> réunion des rapports spécifiques sur plusieurs projets approuvés. [À compléter]

#### **v) Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 2014**

27. Le Comité a pris acte de l'évaluation des performances des agences d'exécution au regard des plans d'activités de 2014 et a noté que l'évaluation quantitative de toutes les agences d'exécution pour 2014 était supérieure à 70 sur une échelle de 100<sup>22</sup> (décision 75/16).

#### **vi) Retards dans la soumission des tranches**

28. Le Comité a examiné à sa 75<sup>e</sup> réunion le rapport sur les retards dans la soumission des tranches<sup>23</sup>, en notant que 56 des 79 tranches des accords pluriannuels attendues ont été présentées en temps voulu et que cinq de ces tranches ont été retirées après discussion avec le Secrétariat. Toutefois, rien n'indiquait que l'un quelconque des pays accusant un retard dans la soumission de leurs tranches serait en situation de non-conformité et tous les pays concernés ont respecté le gel de 2013 de la consommation de HCFC. Le Secrétariat a été chargé d'envoyer des lettres aux gouvernements concernés les exhortant à soumettre la tranche suivante (décision 75/4). [À compléter].

<sup>17</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/9

<sup>18</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/10

<sup>19</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/11/Rev.2

<sup>20</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/12

<sup>21</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/13 à UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/17

<sup>22</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/18

<sup>23</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/6

**vii) Données sur les programmes de pays et perspectives de conformité**

29. À sa 75<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a examiné le document sur les données relatives aux programmes de pays et les perspectives de conformité<sup>24</sup>. Plusieurs préoccupations ont été exprimées concernant le format révisé proposé pour les rapports sur les programmes de pays et un groupe informel a été constitué pour examiner la question. Après avoir pris connaissance du rapport, le Comité exécutif a noté que 100 des 125 rapports sur les programmes de pays pour l'année 2014 avaient été soumis en ligne. Les agences bilatérales et d'exécution ont été priées d'aider les pays visés à l'article 5 à résoudre les divergences entre les données des rapports des programmes de pays et les données des rapports remis en vertu de l'article 7, et une agence d'exécution a été priée de continuer d'aider trois pays concernant les étapes du système de quotas et d'autorisation et de faire rapport à la 76<sup>e</sup> réunion. [À compléter] Le Comité a également décidé de continuer d'utiliser le format existant pour les données figurant dans les rapports des programmes de pays de 2015, mais a demandé au Secrétariat de préparer un format révisé pour examen à la 76<sup>e</sup> session, en tenant compte des questions connexes soulevées à la 75<sup>e</sup> session (décision 75/17). [À compléter]

**viii) Rapports de situation et rapports sur les projets comportant des exigences particulières pour la remise des rapports**

30. À sa 75<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a examiné les rapports sur les projets comportant des exigences particulières pour la remise des rapports<sup>25</sup>. Ceux-ci comprenaient : les rapports d'audit financier, les plans de travail et les rapports périodiques couvrant six secteurs en Chine; les plans d'action du projet d'élimination accélérée de la production de CFC et de l'élimination de la consommation et de la production de CTC en Inde; un rapport sur l'utilisation d'une technologie à PRG élevé par des fabricants de mousses reconvertis à une technologie à faible PRG en République dominicaine et à El Salvador; le rapport complémentaire sur les options à faible coût pour l'utilisation d'hydrocarbures dans la fabrication de mousses de polyuréthane en Égypte; et le rapport soumis par le PNUE sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations de l'audit de l'unité OzoneAction du PNUE par le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies.

31. Concernant ces rapports, le Comité a approuvé les deux plans d'action pour le projet d'élimination accélérée de la production de CFC et l'élimination de la consommation et de la production de CTC en Inde et a demandé que plusieurs mesures soient prises par les pays et les agences bilatérales et d'exécution (décisions 75/18 à 21). Le Comité a notamment demandé aux gouvernements de la Chine et de l'Inde de réaliser une étude sur l'utilisation du CTC dans leur pays comme matière première, et sur sa production en Chine en tant que matière première, et de mettre les résultats de cette étude à sa disposition d'ici à la fin de 2018 pour la Chine et 2016 pour l'Inde. [À compléter]

**III. PLANIFICATION DES ACTIVITÉS ET QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES**

**i) État des contributions et des décaissements**

32. Le revenu total du Fonds multilatéral, comprenant les paiements en espèces, les billets à ordre détenus, les contributions bilatérales, les intérêts accumulés et les revenus divers, s'élevait à [à compléter] \$US au [à compléter] 2016, et le total des affectations, y compris les réserves, se chiffrait à [à compléter] \$US. Le solde disponible était donc de [à compléter] \$US au [à compléter] 2016.

33. La répartition annuelle des contributions reçues par rapport aux contributions annoncées est indiquée dans le tableau ci-dessous.

<sup>24</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/19

<sup>25</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/20 et Add.1

Année	Contributions annoncées (\$US)	Total des versements (\$US)	Arriérés/contributions en souffrance \$US
1991-1993	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
1994-1996	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
1997-1999	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
2000-2002	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
2003-2005	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
2006-2008	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
2009-2011	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
2012-2014	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
2015-2017	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]
<b>Total</b>	[à compléter]	[à compléter]	[à compléter]

Remarque : Ne comprend pas les contributions en litige.

### *Intérêts perçus pendant la période triennale 2015–2017*

34. La somme totale perçue en intérêts consignée dans les comptes du Trésorier au [à compléter] 2016 est de [à compléter] \$US pour la période triennale 2015–2017.

### *Mécanisme à taux de change fixe (FERM)*

35. Le Trésorier a informé la [à compléter] réunion du gain total attribuable à la différence de taux de change depuis la création du mécanisme à taux de change fixe, qui représente [à compléter] \$US au [à compléter] 2016.

### *Situation du Fonds et calendrier de décaissement des fonds approuvés à la 75<sup>e</sup> réunion*

36. À sa 75<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a prié instamment toutes les Parties de verser leurs contributions au Fonds multilatéral en totalité et le plus tôt possible et a demandé au Secrétariat, pour faire suite à la décision 74/3 b) sur les contributions impayées, de présenter à la 76<sup>e</sup> réunion les réponses des pays dont les contributions sont impayées depuis une ou plusieurs périodes triennales (décision 75/1).

37. Le Comité exécutif a pris note du retour de fonds et a prié les agences bilatérales et d'exécution de restituer à la 76<sup>e</sup> réunion les soldes des projets approuvés plus de deux ans auparavant et de décaisser ou d'annuler les engagements qui ne sont pas nécessaires pour des projets achevés et des projets achevés «par décision du Comité exécutif» afin de restituer les soldes à la 76<sup>e</sup> réunion (décision 75/2).

38. Après avoir fait le point sur le solde du Fonds et tenu compte des fonds restitués, les ressources disponibles étaient insuffisantes pour répondre aux engagements liés aux financements approuvés à la 75<sup>e</sup> réunion. Pour combler ce déficit, la Banque mondiale et le gouvernement de la Chine sont convenus de retarder le décaissement d'une partie de la tranche de financement du programme annuel de mise en œuvre de la phase I du PGEPH de la Chine pour 2016 jusqu'à ce que des ressources suffisantes soient disponibles. De même, le Trésorier a retardé le transfert de fonds pour le budget de 2018 du Secrétariat. [À compléter]

## **ii) Coopération bilatérale**

39. Au cours de la période considérée, le Comité exécutif a acquiescé aux demandes de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon [à compléter] de déduire les sommes représentant un total de [à compléter] \$US en projets de coopération bilatérale (décisions 75/31 et 76/[à compléter]), portant ainsi la somme consacrée à la coopération bilatérale à [à compléter] \$US (comprenant les coûts d'appui d'agence et excluant les projets annulés et transférés) depuis la création du Fonds multilatéral, c'est-à-dire environ [à compléter] % des sommes approuvées.

**iii) Plan d'activités pour 2015–2017**

40. À sa 75<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a pris acte du bilan de la mise en œuvre du plan d'activités pour 2015-2017<sup>26</sup> et a noté que plusieurs activités du plan d'activités de 2015 qui n'ont pas été soumises à l'approbation de la 75<sup>e</sup> réunion ont été incluses dans les plans d'activités des agences bilatérales et d'exécution pour l'année 2016 (voir la section III «Plan d'activités pour 2016-2018» ci-dessous). Pour ce qui est de la décision XXVI/10 de la Vingt-sixième Réunion des Parties, demandant au Comité exécutif de prendre des mesures pour veiller, dans la mesure du possible, à ce que l'ensemble du budget de la période triennale soit affecté à la fin de cette période, le Comité a encouragé les agences bilatérales et d'exécution à planifier avec soin le calendrier et la valeur des tranches de la phase II des PGEH afin de réduire les reports possibles sur une période triennale ultérieure consécutifs à la soumission tardive des demandes de tranches (décision 75/3).

**iv) Plan d'activités pour la période 2016–2018**

41. À sa 75<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé le plan d'activités consolidé du Fonds multilatéral pour 2016-2018, tel que révisé par le Secrétariat et le Comité exécutif pendant la réunion, en ajoutant au plan d'activités de 2016 les PGEH du plan d'activités de 2015 ayant été reportés lors de la 75<sup>e</sup> réunion (décision 75/22). Des indicateurs de performance ont été approuvés pour les agences d'exécution (décisions 75/23 à 75/27) et leurs plans d'activités<sup>27</sup> ont été notés.

42. Le Gouvernement allemand a été prié d'indiquer comment il rationaliserait les activités de son nouveau plan d'activités pour 2016 et 2017, en tenant compte des approbations et des engagements à terme octroyés à la 75<sup>e</sup> réunion, et en veillant à ce que le niveau de financement ne dépasse pas 20 % de sa contribution pour la période de reconstitution de 2015-2017. Il a également été prié d'en rendre compte à la 76<sup>e</sup> réunion (décision 75/23). [*À compléter*]

**v) Budget du programme d'aide à la conformité (PAC) du PNUE pour l'année 2016**

43. À sa 75<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé le budget du PAC pour 2016<sup>28</sup> à hauteur de 9 540 000 \$US, plus 8 % de coûts d'appui d'agence, et a pris note de la stratégie triennale à horizon mobile 2016-2018 proposée par le PNUE pour son PAC et les démarches qui y figurent. Le PNUE a été prié de continuer de soumettre chaque année un programme de travail et un budget pour le PAC, en incluant des informations détaillées sur les quatre nouvelles activités figurant dans le programme de travail de 2016 qui seront financées par les fonds généraux, en élargissant la priorisation de financement entre les dépenses budgétaires du PAC pour tenir compte de l'évolution des priorités et en donnant des détails sur les réattributions des fonds dans son budget, conformément aux décisions 47/24 et 50/26, et en rendant compte des niveaux des postes actuels et en informant le Comité exécutif de toutes modifications qui y seront apportées, notamment concernant toute augmentation des crédits budgétaires (décision 75/38).

**vi) Coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale**

44. À sa 75<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé les coûts de base pour 2016<sup>29</sup> de 2 040 715 \$US pour le PNUD, de 2 040 715 \$US pour l'ONUDI et de 1 725 000 \$US pour la Banque mondiale, en notant avec satisfaction que les coûts de base de la Banque mondiale étaient de nouveau inférieurs aux sommes budgétées et que la Banque restituerait les soldes non utilisés (décision 75/39).

<sup>26</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/5 et Add.1

<sup>27</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/22 à UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/26

<sup>28</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/33/Rev.1

<sup>29</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/34

**vii) Cahier des charges de la révision du régime des coûts administratifs et de son budget de financement de base**

45. Le Comité exécutif a approuvé le cahier des charges révisé pour l'examen du régime des coûts administratifs et de son budget de financement de base<sup>30</sup>, en vue de l'évaluation des coûts administratifs pour la période triennale 2018-2020, ainsi que l'octroi au Secrétariat d'un financement ponctuel pour effectuer l'étude des coûts administratifs (décision 75/69). Le rapport sur la révision du régime des coûts administratifs et de son budget de financement de base sera examiné par le Comité exécutif à sa première réunion de 2017, conformément à la décision 73/62 c).

**viii) Comptes du Fonds multilatéral**

46. À sa 75<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a pris note : des états financiers finaux du Fonds multilatéral en date du 31 décembre 2014<sup>31</sup>, préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS); des observations du Trésorier sur le compte bancaire du Fonds multilatéral à New York (États-Unis d'Amérique); et des informations sur les méthodes d'enregistrement des données financières compatibles avec les normes IPSAS. Le Comité exécutif a chargé le Trésorier d'inscrire dans les comptes de 2015 du Fonds multilatéral les différences entre les états financiers provisoires et les états finaux des agences d'exécution pour 2014 et a autorisé le Trésorier à retraiter le solde des dépenses de 2014 dans les comptes de 2015, de façon à ce que les comptes de l'ONUDI pour 2014 satisfassent aux exigences des normes IPSAS (décision 75/70).

47. Le Comité exécutif a pris note du rapprochement des comptes de 2014<sup>32</sup>, des rapprochements non résolus pour 2014, ainsi que de plusieurs rapprochements non résolus, et a demandé au Trésorier et à l'ONUDI d'y apporter un certain nombre d'ajustements et de prendre les mesures qui s'imposent. Le PNUE a été prié de soumettre un rapport périodique révisé pour 2014 à la 76<sup>e</sup> réunion en vue de compléter l'exercice de rapprochement des comptes de 2014 (décision 75/71). [À compléter]

**ix) Budgets du Secrétariat du Fonds**

48. À sa 75<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a pris note des budgets du Secrétariat du Fonds approuvés pour 2015, 2016 et 2017 et proposé pour 2018<sup>33</sup> et a approuvé les coûts de personnel et de fonctionnement figurant dans le budget de 2018, établi sur la base de deux réunions par an, tout en laissant au Secrétariat la possibilité de présenter une version actualisée de son budget à la 76<sup>e</sup> réunion. Le Secrétariat a été autorisé à réaffecter des fonds entre des postes du budget approuvé de 2015 afin d'absorber les coûts supplémentaires découlant de l'introduction du système UMOJA en juin 2015 et d'un nombre de documents plus élevé que prévu initialement. Le Secrétariat fera rapport au Comité exécutif à sa 77<sup>e</sup> réunion si les transferts de fonds dépassent le plafond de 20 % accordé au Chef du Secrétariat (décision 75/72). [À compléter]

**x) Activités du Secrétariat du Fonds**

49. Durant la période visée par le rapport, le Secrétariat a pris des mesures<sup>34</sup> pour faire suite aux décisions prises par le Comité exécutif à ses réunions antérieures, et a préparé la documentation et assuré les services de conférence nécessaires. Outre les documents habituels préparés pour les réunions du Comité exécutif, le Secrétariat a également préparé, entre autres, des documents sur les questions d'orientation mentionnées ci-dessus.

<sup>30</sup> Annexe XXXII de UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/85

<sup>31</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/80

<sup>32</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/81

<sup>33</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/82

<sup>34</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/2 et [UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/[à compléter]]

50. Le Secrétariat a analysé et examiné [à compléter] demandes de financement et émis des observations et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif. Après l'examen des projets, le niveau de financement sollicité de [à compléter] \$US s'élevait à [à compléter] \$US.

51. Les réunions ont reçu des informations sur les questions relatives au personnel ainsi que sur les liens et synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et organisations pertinentes.